



## RAPPORT DE SÉCURITÉ IRATA SB22

### Défaillance catastrophique de cordes attachées par-dessus un bord

Édition n°	SB22
Date d'émission	28 juillet 11

*REMARQUE* Les conseils relatifs à la protection contre les bords compris dans ce document s'appliquent également à la protection contre les bords tranchants et les surfaces chaudes.

#### 1 Mesures de sécurité essentielles

Il est essentiel d'éviter absolument tous les contacts de cordes d'ancrage avec des bords partout où cela est possible. Il est crucial que là où des évaluations de risque reconnaissent un risque de contact avec des cordes d'ancrage avec un bord, la hiérarchie suivante soit respectée :

- a) Les cordes d'ancrage doivent être installées de manière à éviter qu'elles n'entrent en contact avec un bord quelconque. Lorsque les cordes d'ancrage sont gainées ou déviées pour éviter un contact avec les bords, il est nécessaire de se reporter à IRATA ICOP\*\*, 2.11.2.14 à 2.11.2.15.
- b) S'il est impossible d'éviter un bord par une gaine ou une déviation, les mesures de contrôle de risque doivent être validées par une évaluation des risques sur place.
- c) S'il est impossible d'éviter un bord par une gaine ou une déviation, des protections de bords associées à des protections de corde (corde d'ancrage) doivent être utilisées. Il est pour cela nécessaire de se référer à IRATA ICOP, 2.7.10, 2.11.3.2 et 2.11.3.5 to 2.11.3.8.
- d) La possibilité de changer les cordes d'ancrage de position doit être prise en compte pendant la totalité des opérations sur cordes, ainsi que l'effet que ce changement pourrait avoir sur la sécurité des opérateurs, c.à.d. un mouvement latéral des cordes d'ancrage en dehors de la zone voulue qui pourrait entraîner un contact avec le bord.

#### 2 Informations concernant l'installation

##### 2.1 Général

Les informations suivantes offrent un aperçu de quelques considérations relatives à l'installation de cordes.

##### 2.2 Installation en Y

Une installation en Y peut être employée pour permettre aux cordes d'ancrage d'être directement tendues au dessus de la pente, évitant les bords. Voir IRATA ICOP, 2.11.2.10 et figures 4 et 5.

##### 2.3 Ré-ancrage

Un ré-ancrage peut être effectué pour éviter l'exposition à un contact avec un bord.

# RAPPORT DE SÉCURITÉ IRATA SB22

## 2.4 Déviations

Si les ancrages et leurs points d'ancrage ne se trouvent pas à un endroit approprié pour tendre les cordes d'ancrage directement au dessus de la position planifiée pour descendre et/ou monter, les cordes d'ancrage peuvent être déviées en utilisant un ancrage latéral pour prévenir le contact avec le bord. Il est absolument vital d'évaluer l'effet d'une déviation défailante (énergie stockée) au cas où des cordes d'ancrage entraient en contact avec un bord quelconque en raison de cette défailance. Il faut envisager l'utilisation d'ancrages latéraux pour s'assurer que la position des cordes d'ancrage est maintenue pendant toute la durée des opérations d'accès par cordes.

## 3 Protection des bords

### 3.1 Général

Lorsqu'aucune des méthodes décrites dans la clause 2 ne peut être employée alors que l'évaluation des risques indique qu'il y a **UNE** possibilité que des cordes d'ancrage entrent en contact avec un bord, le bord doit être couvert du matériel de protection adapté. Voici quelques exemples de façons de protéger les cordes d'ancrage contre les bords.

### 4.2 Rouleau ou plaque de protection de bord

Un rouleau ou une plaque de bord est une possibilité de protéger les cordes d'ancrage des coupures (ou de l'abrasion) par un bord. Ils sont généralement disposés sur le bord et fixés à la structure et les cordes d'ancrage passent alors par-dessus le rouleau ou la plaque. Des tuyaux de 50 mm de diamètre peuvent également être disposés pour protéger contre tout bord et peuvent également fournir une protection adéquate.

### 4.3 Mattage de bord de protection

Cette méthode consiste à placer une natte ou tout autre matériau résistant et épais par-dessus le bord et le fixer à la structure.

### 4.4 Protection de corde en toile à double couche

Une protection de corde en double couche fournit seulement une protection limitée aux cordes d'ancrage contre les bords pour les cas où le mouvement de la corde d'ancrage est perpendiculaire au bord. Lorsqu'un mouvement de corde d'ancrage est transversal par rapport au bord, la protection apportée par une protection de corde en toile peut être négligeable, et une défailance catastrophique peut survenir sur une très courte période sur la corde de travail principale et sur la corde de sécurité pendant une chute, si les deux cordes d'ancrage sont tendues sur le même bord.

## 5 Informations complémentaires à lire

Les documents suivants fournissent des informations utiles :

Health and Safety Executive (HSE) Contract Research Report CRR 364/2001 Industrial Rope Access – Investigation into items of personal protective equipment.

Voir la section 5 pour des informations sur les protections de corde. Ce document peut être librement téléchargé à partir de : [http://www.hse.gov.uk/research/crr\\_pdf/2001/crr01364.pdf](http://www.hse.gov.uk/research/crr_pdf/2001/crr01364.pdf)

*REMARQUE* Les données collectées dans le rapport ci-dessus s'appliquent uniquement au mouvement perpendiculaire contre un bord.

\*\* Industrial Rope Access Trade Association (IRATA) *International code of practice* (ICOP) première édition, janvier 2010 (actuellement en cours de mise à jour en juillet 2011) Mis à jour le 8 août 2011